

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du
Service Public d'assainissement
non collectif**

Exercice 2011

**Présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales**



⇒ Vous pouvez trouver de l'aide à la rédaction du rapport sur le site

<http://www.eaudanslaville.fr/>

SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service.....	3
1.1) Organisation administrative du service.....	3
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)	3
1.3) Mode de gestion du service (enlever les mentions inutiles)	3
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.5) Activité du service.....	4
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	6
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	6
2.2) Recettes d'exploitation	6
3) Indicateurs de performance	7
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)	7
4) Financement des investissements.....	8
4.1) Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé	8
4.2) Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours.....	8
4.3) Etat de la dette.....	8
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	8
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	8

Indicateurs applicables en assainissement non collectif à fournir dans le cadre de l'Observatoire National

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif



⇒ Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique161>

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays de Jumilhac Le Grand regroupe les communes de CHALAIS, LA COUILLE, JUMILHAC-LE-GRAND, SAINT JORY DE CHALAIS, SAINT PAUL LA ROCHE, SAINT PIERRE DE FRUGIE, SAINT PRIEST LES FOUGERES. L'ensemble des communes a transféré la compétence assainissement non collectif. Le SPANC regroupe donc 7 communes.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 3601 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 2295 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Une prestation de service a été attribuée aux sociétés SAUR et SOGEDO en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} décembre 2009. La durée du contrat est de 1 an, renouvelé jusqu'au 31 mars 2012.

Le nombre d'agents en régie directe est de 3, représentant 1,5 équivalent temps plein.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

C'est une mission obligatoire (article L.2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut excéder 8 ans.

Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de ... ans, non définie à ce jour.

1.5) Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2010	2011	Variation
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle	35	37	6 %
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée			
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	10	11	10 %
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	16	15	- 6 %
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	251	349	+ 39 %
Entretien des installations (vidanges et autres)				
Travaux de réalisation				
Travaux de réhabilitation				
Traitement des matières de vidanges (en nombre et m ³ traités)				

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

Le tableau est verrouillé. Vous pouvez effectuer une modification dans la colonne « action effective en totalité » en double-cliquant dans la colonne et en choisissant un terme de la liste déroulante. Le calcul du nombre de points obtenus se fait automatiquement à partir des critères suivants :

- la partie B n'est prise en compte que si le total obtenu pour la partie A est 100 ;
- pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse « oui » correspond à une mise en oeuvre complète (ou à une capacité de mise en oeuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points à retenir est de 0 (la mise en oeuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : 7.

Il s'agit des communes de Chalais, La Coquille, Jumilhac le Grand, Saint Jory de Chalais, Saint Paul la Roche, Saint Pierre de Frugie, Saint Priest les Fougères.



2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet (préciser le tarif fixé)
18/07/2006	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée = 30 €
18/07/2006	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée = 120 €
09/02/2011	Diagnostic de l'existant dans le cas de la vente du bien immobilier = 60 € à compter du 09/02/2011
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien
	Entretien (vidange et autre)
	Travaux des installations et réhabilitations
	Traitement des matières de vidange

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

Non

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes :

	2010	2011	Variation en %
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	990 €	1110 €	12 %
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	2880 €	3120 €	8 %
Diagnostic de l'existant dans le cas de la vente du bien immobilier		3300 €	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien			
Régularisations sur les contrôles			
Entretien (vidange et autre)			
Travaux des installations et réhabilitations			
Traitement des matières de vidange			
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	3870 €	7530 €	



3) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2010	2011	Variation en %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	895	1044	17 %
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	1248	1623	30 %
Taux de conformité [%]	72 %	64 %	

Grille d'évaluation pour définir la non-conformité (nom agence de l'eau ou grille personnalisée) : Agence de l'Eau Adour-Garonne.



4) Financement des investissements

4.1) Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

4.2) Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux prévus au cours de l'exercice en cours.

4.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Rappel 2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre		
Remboursements au cours de l'exercice		
dont intérêts		
dont capital		

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice
